

GEAI DES CHÊNES

Oiseaux



Jean-Paul LEAU

Le Geai des chênes est un oiseau de la famille des corvidés. Il se distingue des autres espèces de cette famille par son plumage majoritairement beige à tendance roux-rosé et son mode de vie moins anthropophile. Il possède, comme signes distinctifs, une moustache noire, une tache bleu vif et une tache blanche sur une aile noire et une queue noire dont la base est blanche.

QUI EST-IL ?

Nom latin : *Garrulus glandarius*

Ordre : *Passeriformes*

Famille : *Corvidae*

Poids : 140 à 190 g

Taille / envergure : 32-35 cm / 54- 58 cm

Distribution : le Geai des chênes est présent partout en France métropolitaine.

Habitat : ce corvidé se retrouve dans les forêts, bosquets et parcs riches en arbres.

Régime alimentaire : il se nourrit principalement de glands, mais aussi de fruits, graines, invertébrés, campagnols, reptiles, œufs et poussins et visite parfois les mangeoires.

Reproduction : le Geai des chênes pond 3 à 7 œufs. La ponte a lieu entre avril et juin.

Menaces : il est la proie de plusieurs rapaces diurnes et nocturnes, de la martre, du lynx du chat forestier et du chat domestique.

Rôle écologique : le Geai des chênes joue un rôle important « **d'agent sanitaire** » car il lui arrive de consommer les individus malades, faibles ou morts, ce qui limite la propagation de maladies. Ce rôle de nettoyeur de la nature permet de maintenir un milieu en bonne santé.

Il joue aussi un rôle essentiel dans la **dispersion des graines**, ce qui contribue à la régénération de la végé-

tation et favorise la diversité végétale. Il est considéré comme le **principal responsable de la plantation des chênes** car chaque individu disperserait plusieurs milliers de glands chaque année.

Le Geai des chênes est surnommé « **alarme de la forêt** » car au moindre danger il émet un cri d'alarme très sonore qui alerte également les autres espèces de la forêt. Sa présence est donc très utile et contribue à protéger les autres espèces.

QUE DIT LA LOI ?

Le Geai des chênes est une espèce chassable et susceptible d'être classée ESOD dans certains départements. Ainsi, pour les départements concernés, s'applique *l'arrêté du 3 août 2023 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.*

D'après cet arrêté, le Geai des chênes peut être **piégé** du 31 mars au 30 juin dans les vergers et du 15 août à l'ouverture générale de la chasse dans les vergers et les vignobles. Il peut également être **détruit à tir** pendant la période normale de la chasse et entre la date de clôture générale de la chasse (dernier jour de février) et le 31 mars, selon la réglementation en vigueur.

Dans tous les cas, **le tir dans les nids est interdit** (sauf si une dérogation a été accordée par le préfet).

Le Geai des chênes est classé ESOD dans 5 départements (04, 19, 47, 82 et 84).

LE GEAI DES CHÊNES, RÉGÉNÉRATEUR DE FORÊT !

Le Geai des chênes, oiseau forestier par excellence, entretient de fortes relations avec les arbres de son territoire, notamment les chênes. Les arbres fournissent la nourriture aux oiseaux nourriture et gîte . En retour, le Geai des chênes assure la régénération des essences sur plusieurs kilomètres.

Son régime alimentaire omnivore à dominante végétale est basé en grande partie sur la consommation de glands de chênes qui peuvent représenter 70 à 80 % de son alimentation (D. Yeatman-Berthelot et G. Jarry). Par ses préférences alimentaires, le Geai des chênes favorise le développement des chênaies au dépend des autres essences comme les hêtres et les noisetiers.

Les glands sont transportés par les oiseaux qui les enterrent sous la litière. Ce garde-manger, disponible toute l'année, sera alors utilisé par le Geai des chênes comme ressource alimentaire. Excellent observateur , il parvient à retrouver une grande partie de ses glands, même sous la neige se repérant aux positions des arbres alentours. Il est également capable de placer des repères avec des petits cailloux pour se souvenir des caches.

Malgré ses compétences exceptionnelles, toutes les cachettes ne sont pas découvertes et les glands oubliés germent, laissant émerger de jeunes plants. **Chaque oiseau disperserait 4600 glands par an** et des études ont montré que dans l'ensemble des régénérations naturelles contrôlées **59% au moins des plantules sont issues de glands semés par le Geai des chênes.** (A Ducouso et R Petit, Forêt-entreprise" n°97, 1994)

Cette relation entre le geai et le chêne procure aux deux protagonistes des avantages réciproques. Le chêne fournit la nourriture à l'oiseau et le geai assure la régénération de l'arbre. **Les deux espèces ont co-évolué pour aboutir à un système où chacune d'elle est adaptée à l'autre** (A Ducouso et R Petit, Forêt-entreprise" n°97, 1994).



Geai des chênes © Hervé Broguy

LE GEAI DES CHÊNES, SENTINELLE DE LA FORÊT !

Le Geai des chênes est un oiseau plutôt discret que l'on entend plus que l'on ne le voit. Grâce à son excellente vue, il est capable de repérer rapidement tout intrus pénétrant sur son territoire. Il pousse alors de grands cris rauques reconnus par les autres animaux, leur laissant le temps de se mettre en sécurité. Cette relation entre les Geais des chênes et les autres animaux a notamment été démontrée chez l'écureuil qui réagit rapidement après avoir entendu les cris des Geai des chênes (Christoph Randler, 2006).



Geai des chênes en vol © Fabrice Cahez

LE GEAI DES CHÊNES, UN IMITATEUR HORS PAIR !

Le Geai des chênes est un excellent imitateur capable d'imiter le cri d'autres oiseaux comme la Buse variable. Son registre ne se limite pas aux cris d'oiseaux, il est capable également d'imiter des mammifères comme le Chat domestique afin d'intimider d'éventuels prédateurs. De plus, le Geai des chênes peut, comme les perroquets, répéter des phrases. Cela a été constaté chez des individus blessés recueillis par des personnes. Cependant pour le bien de l'animal et au regard de la loi, si vous découvrez un individu blessé il faut le transférer au plus vite vers un centre de sauvegarde et surtout ne pas chercher à le soigner soi-même. En effet, un animal imprégné, comme dans le cas des geais, ne pourra pas survivre dans le milieu naturel.

QUELLES SONT LES PROBLÉMATIQUES ?

Il arrive que le Geai des chênes consomme les fruits des vergers et des cultures (pois, fraises...).

Le Geai des chênes va principalement s'alimenter de glands mais consommera aussi des fruits s'ils sont abondants et faciles d'accès. Il peut donc avoir un impact sur les vergers et cultures.

Il arrive que le Geai des chênes attaque les œufs et les oisillons d'autres espèces.

Il est souvent reproché aux corvidés d'avoir un impact négatif sur la reproduction des autres espèces d'oiseaux car une petite partie de leur alimentation se compose d'œufs et d'oisillons.

LES SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE COHABITATION

A la différence d'autres corvidés grégaires comme le Corbeau freux ou la Corneille noire qui par leur nombre peuvent provoquer des nuisances importantes, le Geai des chênes ne se regroupe pas. Ce comportement implique que les nuisances et les dégâts qu'il peut provoquer sont bien moins importants.

Renoncer aux méthodes de destruction

La LPO a pour vocation la protection des oiseaux sauvages. Elle est donc opposée au tir et au piégeage du Geai des chênes.

Accepter la présence du geai

Impact limité sur les vergers et cultures

Les geais ne forment pas de grands groupes comme peuvent le faire d'autres oiseaux. Seul un petit nombre d'individus va donc s'alimenter sur les vergers et cultures. De plus, ils recherchent en priorité des ressources animales pour nourrir leurs petits. Les végétaux ne constituent donc pas leur alimentation principale au printemps.

Ne pas diaboliser la prédation naturelle

Les œufs et oisillons sont surtout prélevés lorsque les autres ressources sont indisponibles et ne constituent donc qu'une faible proportion de l'alimentation du geai. De plus, cette prédation naturelle contribue à l'équilibre des écosystèmes et ne doit pas être considérée comme une cause de déclin des espèces. En effet, les principales causes de diminution des populations d'oiseaux sont la **perte d'habitat et l'intensification de l'agriculture**. Les passereaux pallient la prédation naturelle en produisant beaucoup de jeunes et en effectuant une ponte de remplacement si la nichée est détruite.

Le geai contribue à la régénération de la forêt

En automne, le geai va cacher dans le sol des glands, graines et fruits afin de constituer des réserves pour l'hiver. Il peut les transporter sur plusieurs kilomètres

et sa très bonne mémoire lui permet de les retrouver plusieurs mois après (voir page 2).

Effarouchement

Si l'impact des geais est trop important, des méthodes d'effarouchement sonores et visuelles peuvent être utilisées. Elles donnent de bons résultats mais les oiseaux s'y habituent rapidement. Il est donc important de changer régulièrement les dispositifs, leur localisation ainsi que la fréquence d'utilisation (surtout lorsque les fruits arrivent à maturité et que l'impact est le plus important).

Exemples de solutions : épouvantail, canon à gaz, diffusion de cris de détresse d'oiseaux, guirlande en plastique, tissu ou métallique, CD ou objet brillant suspendu, radio (pour simuler la présence humaine).

Filets

Les filets peuvent être tendus sur les cultures et vergers pour empêcher l'accès aux oiseaux mais cette solution est loin d'être idéale. En effet, les filets deviennent parfois des pièges mortels : les oiseaux peuvent se retrouver piégés à l'intérieur du filet ou dans les mailles et mourir d'épuisement. Plusieurs règles sont donc à respecter pour limiter l'impact des filets sur les oiseaux et la petite faune.

N'utilisez le filet qu'à la période nécessaire, choisissez un filet à mailles très fines (<0,5cm), choisissez des filets de couleur voyante claire (bleu), tendez bien le filet et fixez le solidement, ne le laissez pas le filet traîner au sol et contrôlez souvent et libérez les animaux piégés.

CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LPO, Fonderies Royales, 17305 Rochefort Cedex - lpo@lpo.fr - 05 46 82 12 34

Retrouvez toutes nos fiches MFS sur le [site lpo.fr](http://site.lpo.fr) - rubrique Mobilisation citoyenne - Médiation faune sauvage

*Ce document a été édité par la LPO France
Rédaction par N Furon et B Viseux (LPO)
Relecture par S Thibaut-Lecornu, A Lachaume, S Raspail, L Couzi, M Salden et N Dupuy (LPO)
Photo (première page) © Jean-Paul Leau*



**Agir pour
la biodiversité**